

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal LIQUID STABILIZER

Numéro de FDS : Regal LIQUID STABILIZER - Canada

Date de publication : 2024/05/20

1. L'identification

Identificateur de produit: Regal LIQUID STABILIZER**Ingrédient(s) actif:** Acide cyanurique**Utilisations pertinentes identifiées:** Stabilisant**Distributeur**

Alliance Trading, Inc.
109 North Park Blvd., 4th Floor
Covington, LA 70433

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

Téléphones d'urgence 24 heures : 1-888-670-7665

2. Identification du ou des dangers

Éléments d'étiquetage

Classification SGH-É.-U. - non classé

Conseil(s) de prudence**Éléments d'étiquetage supplémentaire:**

8219D4CW: Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le système général harmonisé.

Effets possibles sur la santé**Voie oculaire:** Peut causer une irritation légère des yeux.**Peau:** Peut provoquer une irritation légère de la peau.**Ingestion:** Aucun effet connu.**L'inhalation:** Aucun effet connu.**Cancérogénicité:** Aucun des composants dans cette matière présente à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est répertorié comme étant cancérogène par l'IARC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.**Commentaires:** Même si cette matière n'est pas classée comme étant dangereuse selon la norme américaine de l'OSHA 2012 Hazard Communication Standard, il faut adopter des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Les bonnes pratiques d'hygiène comprennent, entre autres : porter des gants et/ou une protection des yeux adéquats; se laver les mains et la peau touchée immédiatement après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail; nettoyer régulièrement la zone de travail et les vêtements; etc.

3. Composition/informations sur les composants

Ingrédient(s)	No CAS	En volume %
Acide cyanurique	108-80-5	25.35
Autres ingrédients non dangereux		74.65

Voir la section 8 pour des limites d'exposition

4. Premiers secours

Voie oculaire: Écarter les paupières et rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.**Peau:** Laver à grande eau.**Ingestion:** Aucun effet prévu. SI DE GRANDES QUANTITÉS SONT INGÉRÉES, CONSULTER UN MÉDECIN.**L'inhalation:** Des premiers soins immédiats ne devraient pas être nécessaires. Cependant, en cas de symptômes, transporter la personne à l'air frais.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal LIQUID STABILIZER

Numéro de FDS : Regal LIQUID STABILIZER - Canada

Date de publication : 2024/05/20

Risque générale: Risque d'incendie négligeable.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, acide cyanique et cyanure gazeux.

Méthodes de lutte contre l'incendie: L'eau peut être utilisée pour refroidir un contenant exposé au feu.

Équipement de lutte contre l'incendie: Les pompiers doivent porter des vêtements de feu complets, y compris un appareil de protection respiratoire autonome homologué par le NIOSH avec masque complet utilisé en mode de pression à la demande ou de pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures générales: Ramasser ou éponger le déversement de liquide et le mettre dans un contenant approprié aux fins d'élimination. Garder hors des réseaux d'approvisionnement en eau, des collecteurs d'eaux pluviales et des égouts.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Se laver soigneusement après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant hermétiquement fermé. Éviter l'ingestion et l'inhalation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Entreposer et manipuler conformément à l'ensemble des règlements et des normes en vigueur. Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder à l'écart des substances incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle			
Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	Type		mg/m ³
		ppm	
Acide cyanurique	FOURNISSEUR OEL	TWA	10 mg/m ³ [1]
			[1]
Notes de bas de page:			
1. (particules totales)			

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques si un contact avec les yeux est probable. Une douche oculaire d'urgence peut être fournie.

Protection de la peau - protection des mains: Porter des gants adéquats (caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, néoprène, nitrile, PVC).

Protection des voies respiratoires: Aucun appareil de protection respiratoire n'est requis dans des conditions d'utilisation normale.

Protection de la peau - autres: Porter des vêtements adéquats. Les vêtements contaminés devraient être retirés et lavés avant d'être réutilisés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Aspect: Solide blanc

Odeur: Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal LIQUID STABILIZER

Numéro de FDS : Regal LIQUID STABILIZER - Canada

Date de publication : 2024/05/20

pH: 4.8

Point de fusion: Pas disponible

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: Pas disponible

Point d'éclair: Pas disponible

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Pas disponible

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Aucun

Pression de vapeur: Pas disponible

Densité de vapeur relative: Pas disponible

Solubilité: Soluble dans l'eau.

Viscosité: Pas disponible

Pourcentage en volatiles: Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Oui

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter les matières incompatibles.

Produits de décomposition dangereux: Produits de la décomposition thermique ou combustion : acide cyanique, ammoniac, oxydes de carbone, oxydes d'azote

Matières incompatibles: Incompatible avec les acides et les matières comburantes.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ toxicité aiguë par voie cutanée: > 5000 mg/kg - Lapin

Remarques :: En ce qui concerne la composante - acide cyanurique

DL₅₀ toxicité aiguë par voie orale: 3400 mg/kg (mice)

Remarques :: En ce qui concerne la composante - acide cyanurique

CL₅₀ toxicité aiguë par inhalation: > 5.25 mg/L (4 heures - rat)

Remarques :: En ce qui concerne la composante - acide cyanurique

Cancérogénicité

Remarques :: N'est pas classé comme un agent cancérogène par le NPT, l'IARC ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction: Non connu ou signalé comme étant toxique pour la reproduction ou le développement.

Commentaires: Aucun n'est disponible.

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: L'acide cyanurique est toxique pour certaines plantes, y compris l'orge et les radis.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Les tests de toxicologie aiguë visent l'acide cyanurique pur.

CI 96 heures₅₀: > 1000 mg/L (crapet arlequin)

Ce 96 heures₅₀: 655-71 mg/L (algue)

Remarques :: Cette matière est jugée non toxique pour la vie aquatique.

Données environnementales: Persistance : Cette matière n'est pas considérée persistante dans l'environnement. La constante de la loi d'Henry de l'acide cyanurique est estimée à $1,36 \times 10^{-18}$ atm m³/mol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal LIQUID STABILIZER

Numéro de FDS : Regal LIQUID STABILIZER - Canada

Date de publication : 2024/05/20

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer conformément à tous les règlements applicables.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Non classé.

313 ingrédients rapportables: Pas réglementé

Substances dangereuses et quantité reportable (RQ) de CERCLA

CERCLA réglementaire: Non classé.

Réglementations

Réglementations d'état: New Jersey Worker and Community Right to Know: besoin de déclarer - cyanurate de sodium 2624-17-1 45 % (non répertorié dans les listes Right To Know Hazardous Substance et Special Health Substances.)

Pennsylvania Right to Know : Besoin de déclarer - cyanurate de sodium 2624-17-1 45 % (non répertorié dans les listes Hazardous Substance et Environmental Hazardous Substance.)

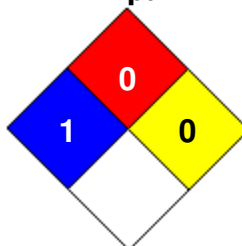
La proposition 65 en Californie: Ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie comme causant le cancer.

Fifra (arrêté fédéral sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides): Pas réglementé

16. Autres renseignements

Date de préparation: 2024/05/20

**Codes pour le
nfpa**



Dénégation de responsabilité du fabricant: Même si des mesures raisonnables ont été prises lors de l'élaboration du présent document, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leurs fins particulières.